

STUDIO KALABANTÉ

[Click here for the English Version](#)

Voici un document qui saura vous informer sur tous les détails concernant le fonctionnement du studio. Il se veut également un rappel des consignes sanitaires, en lien avec la situation qui prévaut en raison de la COVID-19, ainsi qu'un moyen de prendre connaissance des règlements et des consignes de sécurité à respecter. Il est impératif que vous preniez également connaissance de notre politique contre le harcèlement. Le présent document devra être compris intégralement, rempli et signé.

Cordialement,

La direction *des Productions Kalabanté*.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

INSCRIPTION

Le studio offre un accès à la communauté circassienne. Les artistes professionnel.le.s et les entraîneur.euses qualifié.e.s peuvent faire une demande d'inscription (membership) gratuite.

Les amateurs et amatrices (activités récréatives) sont également les bienvenu.es.

Les demandes d'inscriptions et la documentation jointe devront être envoyées à l'adresse suivante : **studio@kalabanteproductions.com**

Une fois les documents parvenus et acceptés, le demandeur ou la demanderesse recevra un lien pour effectuer lui-même ou elle-même ses réservations sur le calendrier public.

PAIEMENTS

Pour la période *du 1er janvier au 31 décembre 2021*, grâce à notre subvention du Conseil des arts et des lettres du Québec, les artistes professionnels.les sont exemptés de paiement pour les entraînements libres. Les coachs et amateurs.trices doivent cependant payer leur entrée:

- **10\$ pour une entrée simple**
- **90\$ pour un accès mensuel illimité**

Les paiements s'effectuent :

- par virement *INTERAC* à l'adresse suivante:
administration@kalabanteproductions.com (Code : Cirque)
- ou comptant sur place .

HEURES D'OUVERTURE SPÉCIFIQUES POUR LES MOIS À VENIR

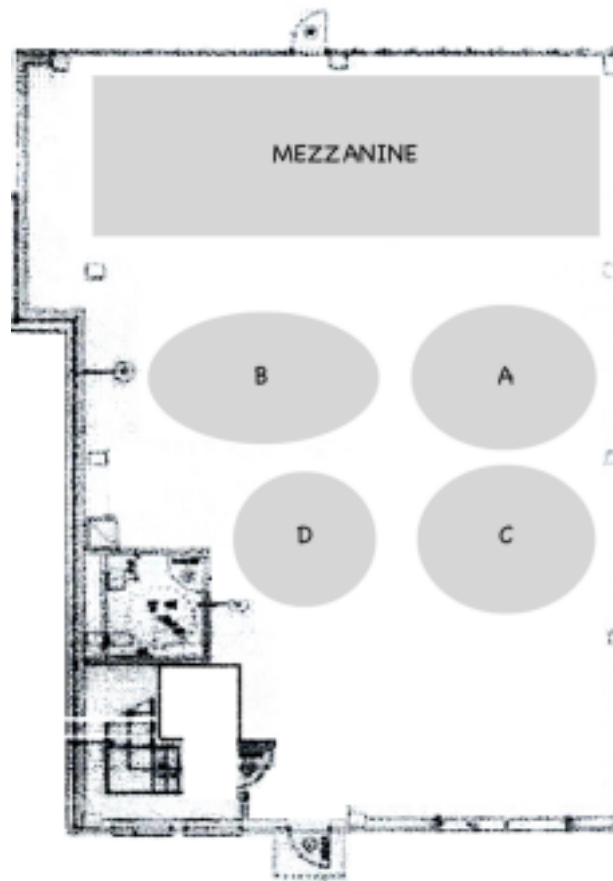
Lorsque l'horaire change, une communication vous sera envoyée par courriel.

- Lundi, mercredi et vendredi: 10h00 à 21h00
- Mardi et jeudi: 13h00 à 21h00
- Samedi et dimanche : 13h00 à 19h00

RÉSERVATIONS ET PROCÉDURES

- Chaque participant est responsable de la gestion de son horaire et de ses réservations au calendrier.
- Lorsque vous devenez participant, nous vous faisons parvenir un lien « *Google agenda pour* que vous puissiez avoir accès au calendrier.
- En cas d'absence prévue, les réservations doivent être retirées du calendrier, sans quoi une pénalité de 10\$ s'appliquera en cas de non-respect des conditions d'annulation.
- Les retards de plus de 20 minutes ne pourront garantir votre accès au point réservé.
- Les réservations "PRIVÉ" inscrites au calendrier indiquent que le studio est fermé au public; si la réservation privée se termine à 13h00, vous pouvez donc entrer à 13h00 seulement.
- Les réservations au calendrier doivent indiquer le nom du participant qui réserve, le nombre de participants se joignant, ainsi que le point réservé.
- Une réservation pour un groupe ne peut excéder 5 personnes par point.
- Il y a 4 espaces disponibles au niveau du plancher qui correspondent aux points d'ancrage (A, B, C et D).

- Les réservations d'un point aérien sont limitées à 2 heures max. par point.
Précisions : si vous réservez un point aérien pour 2 heures, vous pourrez utiliser la mezzanine ou l'espace disponible au premier plancher pour vous réchauffer, faire du conditionnement, etc. Il n'est pas nécessaire de l'inscrire au calendrier.
- Les réservations pour les entraînements libres se font à partir du 25ième jour pour le mois suivant. (Une réservation ne peut se faire plus d'un mois à l'avance)
- La direction de Productions Kalabanté peut retirer du calendrier toutes réservations non conformes.



PLAN - ESPACES DE RÉSERVATION

RÈGLEMENTS ET CONSIGNES

RÈGLES GÉNÉRALES

- Il est obligatoire de remplir la feuille de présence au complet (EN ENTRANT ET EN SORTANT).
- Il n'est pas permis d'accéder à la zone d'entraînement sans avoir préalablement effectué le paiement (le cas échéant).
- Il n'est pas permis de se présenter au studio sans avoir préalablement réservé.
- Il n'est pas autorisé de se promener dans l'espace avec ses souliers d'extérieur.
- Vous pouvez apporter votre propre équipement ou louer un de nos équipements. Nous avons un espace de rangement pour les vôtres.
- Il est obligatoire d'utiliser l'espace dédié à vos effets personnels pour la sécurité de tous (manteaux, sac à dos, chaussures, etc.) durant les séances.
- Et bien sûr, quelques rappels de comportements sociétaux favorables : laver la vaisselle utilisée, jeter ses déchets, maintenir la propreté de la salle de bain, etc.*

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Vous devez obligatoirement utiliser un matelas approprié pour les disciplines acrobatiques au sol et aériennes. Lorsque le risque de chute est plus important, un matelas plus épais doit être utilisé ;
- Vous devez vous accrocher de manière sécuritaire lors de la pratique d'une

discipline aérienne (incluant un nœud de sécurité sur la corde). En cas de doute, vous devez demander conseil à un.e représentant.e de Productions Kalabanté ou à une autre personne qualifiée;

- Vous devez faire une inspection visuelle de votre équipement et de l'équipement du studio avant de l'utiliser, afin de vérifier qu'il est en bon état de fonctionnement; Si un équipement présente un signe d'usure ou de mauvais fonctionnement, vous ne devez pas l'utiliser et vous devez en aviser immédiatement un représentant de Productions Kalabanté;
- Il est interdit de pratiquer une discipline aérienne ou toutes autres activités qui présentent un risque important de blessure ou de chute lorsque vous êtes seul.e dans le studio; vous pouvez toutefois faire des exercices de renforcement, mais évitez de faire des mouvements techniques dangereux.

CONSIGNES SANITAIRES

- En entrant au studio, désinfectez vos mains avec le gel antiseptique.
- Le port du masque est obligatoire lorsque vous vous déplacez à l'extérieur de votre zone d'entraînement et / ou lorsque la distanciation de 2 mètres ne peut être respectée.
- Le matériel utilisé pendant votre session doit absolument être désinfecté et rangé lorsque vous n'en faites plus usage.

POLITIQUE DE HARCÈLEMENT

La présente politique a pour objectif d'affirmer l'engagement des *Productions Kalabanté* à prévenir et à faire cesser toute situation de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son organisme, y compris toute forme de harcèlement discriminatoire. Elle vise également à établir les principes d'intervention qui sont appliqués dans l'organisme lorsqu'une plainte pour harcèlement est déposée ou qu'une situation de harcèlement est signalée à

l'organisation ou à son représentant.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel et toutes personnes fréquentants l'organisation, et à tous les niveaux hiérarchiques, notamment dans les lieux et contextes suivants :

- les lieux de travail, incluant les lieux de télétravail le cas échéant;
- tout autre lieu où les personnes sont susceptibles de se trouver dans le cadre de leur activités en lien avec notre organisme (ex. : aires communes dans les locaux, lors de réunions, formations, déplacements ou activités sociales organisées par l'organisme);

La présente politique vise également les communications transmises ou reçues par tout moyen, technologique ou autre, dans un contexte de travail.

Les Productions Kalabanté ne tolère ni n'admet aucune forme de harcèlement psychologique ou sexuel au sein de son organisme, que ce soit :

- par des gestionnaires envers des personnes;
- entre des collègues;
- par des personnes salariées envers leurs supérieurs;
- de la part de toute personne qui lui est associée : représentant, client, usager, fournisseur, visiteur ou autre.

Tout comportement lié à du harcèlement peut entraîner l'imposition de mesures disciplinaires.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur la politique de harcèlement](#)

Nous vous remercions de garder ce feuillet d'informations pour une consultation ultérieure.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse courriel

: **studio@kalabanteproductions.com**

FICHE D'INSCRIPTION

*Je certifie avoir pris connaissance du fonctionnement, des consignes, des règlements et de la politique de harcèlement concernant le studio des Productions Kalabanté ET je consens à les respecter.

Signé le : (Date) _____ (Lieu) _____

(Signature)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Prénom : _____

Nom : _____

Discipline.s pratiquée.s ou enseignée.s: _____

Statut :

- Artiste professionnel.le,
- Entraîneur.euse,
- Artiste non-professionnel.le

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : (____) ____ - ____

PERSONNE À REJOINDRE EN CAS D'URGENCE

Prénom : _____

Nom : _____

Lien avec la personne : _____

Numéro de téléphone : _____